

## Pose de la première pierre du dojo et de la salle de tennis de table à Changé

Samedi 16 janvier à 10h sur le site de l'Auneau à Changé, élus et représentants associatifs sont réunis pour célébrer le début des travaux de construction de deux équipements sportifs : un dojo communautaire et une salle de tennis de table municipale.



### **Un projet original**

Dans le cadre du schéma directeur des équipements culturels et sportifs qu'elle a adopté en 2012, la Communauté de Communes avait prévu la réalisation d'un dojo communautaire afin de répondre à un double objectif : d'une part fournir aux associations de sports de combat un espace adapté à leurs besoins et leurs effectifs ; d'autre part être en capacité d'accueillir des manifestations d'arts martiaux ouvertes au public.

De son côté, la commune de Changé avait depuis longtemps pour projet de doter le club de tennis de table municipal d'une salle dédiée à l'entraînement et aux compétitions de ses adhérents, afin de remplacer l'actuel local préfabriqué rapporté de Lyon en 1977.

Commune et Communauté de Communes se sont donc associées afin de réunir au sein d'un même bâtiment ces deux équipements et de réaliser des économies tant sur les phases d'étude que de construction. Cette co-maîtrise d'ouvrage, inédite en Sarthe, est portée par les services techniques de Changé.

### **Le plan du bâtiment**

Adossé au gymnase de l'Auneau, le futur bâtiment se divisera en deux espaces distincts. D'un côté, le dojo s'étendra sur 639 m<sup>2</sup>. Il comptera une grande salle équipée de deux surfaces de combat et de gradins pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes, deux vestiaires, un bureau et un espace de convivialité.

De l'autre côté, la salle de tennis de table se composera d'une part d'une salle d'entraînement de 372 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 12 tables et des gradins d'une capacité de 64 personnes, et d'autre part d'un bureau, d'un espace de convivialité et de rangements sur une surface de 65 m<sup>2</sup>. Les espaces de convivialité des deux équipements seront uniquement séparés par une cloison mobile qui pourra être retirée en cas de besoin.

Les travaux, initiés le 4 janvier 2016, devraient prendre fin en décembre 2016. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le cabinet manceau A2A, retenu au terme d'une procédure de consultation.

### **Le financement de l'opération**

Le coût total de ce double équipement s'élève à 1 340 000 € HT, dont 801 000€ pour le dojo et 539 000€ pour la salle de tennis de table.

Le projet de dojo bénéficie d'une subvention de l'État dans le cadre de la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'environ 175 000€ et d'une subvention de la Région dans le cadre du Nouveau Contrat Régional, géré par le Pays du Mans, d'un montant de 195 000€.

La salle de tennis de table est quant à elle financée par la Région à hauteur de près de 120 000€ et le Département pour 130 000€. Elle bénéficie également d'un fonds de concours de la Communauté de Communes équivalent à 50% du montant restant à la charge de la Commune et plafonné à 200 000€.